
Lettre des représentants du peuple auprès de l'armée du Rhin sur
la réception du drapeau envoyé par la Convention, lors de la
séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Féraud, Etienne Neveu

Citer ce document / Cite this document :

Féraud, Neveu Etienne. Lettre des représentants du peuple auprès de l'armée du Rhin sur la réception du drapeau envoyé par la Convention, lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 355-356;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17934_t1_0355_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

de Pfaffenhoffen, qui offre deux de ses concitoyens à la patrie, pour combattre les hordes esclaves de la Prusse et de l'Autriche, et qui brûlent d'imiter leurs vaillans frères d'armes, qui leur ont donné l'illustre exemple d'être vainqueurs, ou de mourir en défendant la cause de notre sainte liberté et les droits sacrés et imprescriptibles de l'homme.

Je t'informe en même tems que la commune de Volmersweiler, composée d'habitans dont les facultés pécuniaires sont généralement assez médiocres, vient de déposer dans mon bureau la somme de 104 L pour contribuer à l'équipement d'un cavalier national, et on m'a annoncé que plusieurs communes en suivront.

Salut et fraternité.

BOUL.

[Copie d'une lettre de la municipalité de Pfaffenhoffen à l'agent national du district de Wissembourg, s. d.] (18)

Les maires et officiers municipaux de la commune de Pfaffenhofen au citoyen agent national du district de Wissembourg.

Nous t'adressons, citoyen, les deux chasseurs républicains, que nous t'avons annoncé par notre lettre du 6 thermidor dernier.

Les deux chevaux sellés et bridés, et l'armement, équipement et habillement d'un de ces chasseurs nommé Michel Bittermann âgé de 17 ans ont été fournis aux frais communs; de l'habillement, armement et équipement de l'autre nommé Jacques Gerst, âgé de 16 ans, fils du maire de la dite commune a été fourni au frais de son père.

Le citoyen Gerst maire s'est en outre chargé de payer la solde d'un chasseur jusqu'à la paix avec onze sols six deniers par jour, et qu'il est prêt de verser de trois mois en trois mois, chaque fois d'avance dans la caisse qui lui sera indiquée.

Nous désirerions, citoyen, que ces deux républicains fussent incorporés dans le 10^e régiment des chasseurs à cheval; ils ont tout le courage et civisme, dont un vrai républicain peut être susceptible et ils sont déterminés à revenir vainqueurs ou à mourir à leur poste.

Mais, citoyen, il leur manque de l'instruction pour le métier qu'ils vont embrasser, pour cette raison tu voudras faire en sorte que ces deux républicains soient mis pour quelque tems au dépôt dudit régiment pour être à même de pouvoir s'instruire et de se battre utilement.

Salut et fraternité.

*Signé de quatre officiers municipaux
et de GERST, maire,
MORITZ, agent national,
EBERHARD, greffier.*

Pour copie conforme, BOUL, agent national.

13

L'agent salpêtrier du district de Guéret [Creuse] annonce à la Convention qu'il vient de faire partir de ce district 3 090 livres de salpêtre, 1 400 livres de charbon et 300 livres de potasse.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (19).

14

Les représentans du peuple près l'armée du Rhin font part à la Convention de la joie avec laquelle cette armée a reçu le drapeau que la Convention lui a envoyé; ils annoncent plusieurs avantages remportés sur les Autrichiens et la prise de plusieurs villes et bourgs.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (20).

[Féraud et Neveu, représentans du peuple près l'armée du Rhin, au président de la Convention nationale, du quartier général de Neustadt, le 26 vendémiaire an III] (21)

Citoyen président,

Le 16 vendémiaire, le drapeau dont la république a récompensé le courage de nos frères d'armes leur a été présenté dans la plaine de Montbach. Ils ont tous juré, sous ce signe glorieux, la mort des tyrans et de leurs esclaves; ils ont tous juré l'attachement et le dévouement les plus entiers à la Convention nationale, à la République une et indivisible, et nous avons marché de suite à l'ennemi. Le comité de Salut public a dû vous dire déjà que le lendemain nous lui tuâmes de trois à quatre cents cavaliers et chevaux; nous lui primes cinquante ou soixante hussards, autant de chevaux de selle et quarante-huit chevaux de trait; nous enlevâmes la ville de Frankendal de vive force, et nous primes Sécheltes, Odembach et la ville de Volsheim, et tous les pays adjacents. Le lendemain l'armée de la Moselle et celle du Rhin ont opéré leur jonction à Lautrec, où nous nous réunîmes, les représentans du peuple avec les généraux en chef des armées, pour combiner la marche des deux armées. Le 23, nous nous sommes emparés des villes d'Auterberg, Rockenhausen, Lansberg, Alzeim et Oberhouse; le 24, des villes de Gelneim et Grunstadt. L'armée de la Moselle, avec laquelle nous agissons de concert, prenait en même temps Trarbach, Bergenstel, Birkenfeld, Oberstein, Kirn, Meisenheim, et marche sur Kreuzenach. Demain sans

(19) P.-V., XLVIII, 10-11. *Bull.*, 5 brum. (suppl.).

(20) P.-V., XLVIII, 11.

(21) *Bull.*, 2 brum. *Moniteur*, XXII, 314-315; *Débats*, n° 761, 473-474; *C. Eg.*, n° 797; *M. U.*, XLV, 51; *J. Fr.*, n° 758.

doute, nous ajouterons aussi à nos conquêtes Phidelsheim, Leiselheim, et Phedersheim, et la ville de Worms. Ceux qui jetteront un regard sur la carte seront peut-être étonnés qu'en sept jours de temps nous nous soyons emparés d'une si vaste étendue de pays, des positions les plus formidables dans le plus mauvais temps possible. Nous poursuivrons nos efforts communs avec la même audace, et ce sera par des conquêtes plus importantes encore que l'armée du Rhin saura prouver la reconnaissance que lui inspire le témoignage de satisfaction publique que la Convention lui a donné au nom de la patrie.

Salut et fraternité.

Signé FÉRAUD, NEVEU.

15

La société populaire de Metz [Moselle] demande à la Convention nationale la suppression de la commission militaire qui existe dans l'armée de la Moselle.

Renvoyé au comité de Salut public (22).

16

Le comité révolutionnaire d'Orléans ^a et la société populaire d'Uzès-la-Montagne ^b témoignent leur indignation sur l'assassinat du représentant du peuple Tallien, demandent la punition de l'assassin et assurent la Convention de leur attachement.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

a

[*Les membres du comité révolutionnaire d'Orléans, département du Loiret, à la Convention nationale, du 15 vendémiaire an III*] (24)

Citoyens représentants,

La patrie n'a plus à craindre pour les jours d'un de ses enfants chéris, l'espoir criminel des cannibales, de ces oiseaux voraces, vient d'échouer, autant les attentats commis sur sa personne nous ont causé d'indignation, autant ils ajoutent à notre attachement inviolable à la représentation nationale, le brave et vertueux Tallien, respire, les monstres qui ont porté sur lui des mains parricides et sacrilèges n'échapperont pas au glaive de la loi et s'il se trouvoit de nouveaux Catilina qui osassent attenter aux

(22) P.-V., XLVIII, 11.

(23) P.-V., XLVIII, 11.

(24) C 323, pl. 1384, p. 18, 19.

jours des représentants du Peuple, nous vous l'assurons le Peuple d'Orléans partagera vos périls et vos dangers.

Nous avons vu avec douleur que des sociétés populaires célèbres par leur énergie depuis l'aurore de la révolution, se laissent influencer par des poignées de vils intrigans qui se montrant sous les couleurs nuancées du patriotisme, cherchent à comprimer vos sublimes travaux, par des adresses profondes en impolitique, en immoralité et en mensonge.

Qu'une de ces sociétés s'est permise d'exclure de son sein, des représentants qui les premiers, avec cette force qu'inspire la vertu et l'amour de la liberté, ont détruit les efforts combinés du traître Robespierre et de ses complices. C'est à l'instant où ces monstres osent lever, au sein même du sénat, l'étendard de la contrerévolution, qu'un orage salutaire se forme sur la montagne, l'éclair brille, la foudre part et ce nouveau tyran est livré à la vengeance nationale avec ses conjurés.

Ouy représentants, les coups qu'on a voulu frapper à la représentation nationale en nous éclairant sur vos périls, ajoutent aux devoirs que nos fonctions nous imposent. Notre surveillance n'en deviendra que plus active, s'il est possible, et nous espérons d'écraser ces fléaux destructeurs de la république.

Vainement ces hommes de sang, voudroient faire revivre le système d'oppression et de terreur, amis de la Justice, vous en avés déjà fait sentir les heureux effets.

Continués citoyens représentants, vos travaux immortels, restés fermes au poste où le Peuple vous a placé. Maintenez le gouvernement révolutionnaire, montrés à toutes les nations de l'univers que vous êtes dignes de lui donner des lois. Le Peuple français connois vos principes. Il ne veut d'autres législateurs que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

*CHABAULT, président
et neuf autres signatures.*

b

[*La société populaire d'Uzès-la-Montagne, département du Gard, à la Convention nationale, s. d.*] (25)

Liberté Egalité Mort aux tyrans

Citoyens représentants,

Un nouvel attentat vient d'être consommé... ! Encore une fois la Convention nationale vient d'être assassinée dans la personne de Tallien. La République entière a été frappée, justice représentants, de la main parricide dirigée sans doute par la faction scélérate de Robespierre, qui voudrois comme son auteur, replonger la patrie dans le deuil et la douleur, non vous

(25) C 325, pl. 1402, p. 25.